

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023
PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **mercredi 31 mai 2023 à 20 H 30**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du 12/04/2023
3. Attribution marché RD 33
4. Devis divers
5. Questions diverses

Le Maire, Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **mercredi 31 mai 2023 à 20 H 30** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES - Bastien JAISSON - Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX – Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.

Mesdames Nadia BOROWY - Peggy GUILLON - Pascalles LAUX - Ludivine RIVIERE - Annick THELIER

Absente excusée : Madame Murielle AMBERT qui donne pouvoir à Monsieur Olivier PETITFRERE

Absente : Madame Anne-Elisabeth DUEZ

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de supprimer le point 5 de l'ordre du jour puisque ce Conseil Municipal, réuni de façon précipitée et non prévue au calendrier, sera suivi d'un autre début juillet comme prévu cette fois. M Le Maire justifie l'urgence de cette réunion par la clôture du marché concernant la RD33 et le vote de ce soir permettra un début de travaux pour cet été.

Les questions diverses reviendront au prochain conseil.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 12/04/2023**

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



ATTRIBUTION MARCHE RD 33

M Le Maire précise que ce vote fait suite à la réunion de la commission « travaux » qui a eu lieu le jeudi 25 mai qui a permis entre autre chose de présenter le rapport d'analyse des offres. Il rappelle que tous les élus ont reçu les informations nécessaires sur la nature des travaux puisque le projet est la finalisation de :

- Un avant-projet construit avec Le Maire et VRD Conseil en prenant en compte les demandes des élus.
- Modification de cet avant-projet avec les instances tierces : la FDEA, Ardenne Métropole et le Conseil Départemental qui pour rappel est le maître d'ouvrage de la RD33.
- Le projet a été présenté aux élus par VRD Conseil et des modifications ont été apportées suite aux diverses remarques.
- Le projet final déterminé, ce dernier a été envoyé aux élus par l'hebdo puis présenté à la dernière réunion publique du 18 avril 2023.
- Enfin, nouvelle présentation aux élus semaine dernière lors de la réunion travaux et la présentation du rapport d'analyse des offres.

Tout cela pour dire que chacun des élus connaît le projet et est capable de répondre aux éventuelles questions des habitants.

Rapport d'analyse : 8 entreprises ont répondu à l'offre dont 3 ont proposé des variantes, variantes qui consistent à couler sur place les bordures de route ce qui donne en moyenne une moins-value d'environ 20 000,00 €.

La commission de la semaine dernière propose de ne pas retenir la variante et propose également de suivre les directives du rapport suite aux notes attribuées par le maître d'œuvre basées sur :

- ✓ 45 points pour le prix.
- ✓ 45 points sur la valeur technique (moyens humains, moyens matériels, organisation du chantier, fournitures de documents pour les matériaux employés, sécurité du chantier, prise en compte de l'environnement, gestion des déchets...).
- ✓ 10 points sur les délais d'exécution et la production d'un planning.

C'est donc la société Colas qui est retenue par la commission.

Un questionnaire complémentaire a été réalisé sur :

- le prix du revêtement en sable désactivé (très en dessous de l'estimation)
- le chef d'équipe mis à disposition correspondait bien à celui du mémoire technique
- délais et date de début du chantier

Réponse de l'Entreprise Colas :

- le prix du revêtement en sable comprend bien la fourniture et la mise en œuvre de béton dosé et la réalisation d'un vernis de protection.
- réalisation des travaux par M José PINHO et son équipe.
- confirmation du délai de 2 semaines de préparation et les 20 semaines de travaux à partir du 17/07/2023.

Remarque financière :

La concurrence imposée par l'appel d'offre a permis d'obtenir un tarif très en dessous de l'estimation initiale à 714 635,28 € (somme inscrite au budget 2023). Cela correspond aussi au fait que nombre de collectivités n'ont pas les ressources financières pour mener de gros projet comme le nôtre et donc les

entreprises de BTP cherchent à garnir leur planning. D'où l'intérêt de poursuivre notre maîtrise des dépenses afin de continuer l'aménagement de notre village.

Enfin ces prix sont fournis dans un DQE (Détail Quantitatif estimatif) et peuvent donc varier au cours du chantier, normalement à la baisse car VRD Conseil prend des précautions sur les quantités demandées.

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent, après avoir pris connaissance du rapport de l'analyse des offres de VRD CONSEIL, l'attribution du marché concernant les « travaux d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie depuis La Barre jusqu'au Rult des Fourneaux (RD 33) à l'Entreprise COLAS pour un montant de 510 183,00 € HT soit 612 219,60 € TTC.



DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| - Restauration des murs d'accès au logement 5 Ter Rue de l'Eglise
(Entreprise API Chantiers) : <i>somme correspondante et inscrite au budget 2023.</i> | 2 203,00 € TTC |
| - fourniture et pose de coussins berlinois Rue des Myrtilles
(Sarl Marquage Keller) : <i>somme correspondante et inscrite au budget 2023.</i> | 3 420,00 € TTC |
| - barrière bibliothèque (Société Agatfero) : <i>somme prévue au budget de 19 860 €
donc moins-value de 660,00 €.</i> | 19 200,00 € TTC |
| - participation éclairage public travaux RD 33 (FDEA)
dont 2 594,55 € TTC de maîtrise d'œuvre : <i>la somme prévue au budget est de
36 900,00 € donc une moins-value de 2 760,99 €.</i> | 34 139,01 € TTC |
| - complément Lot 3 (menuiseries intérieures bois) travaux d'aménagement
de l'agence postale communale (Entreprise Lempereur) : <i>le lot passe alors de
8 810,46€ à 10422,88 €.</i> | 1 612,42 € TTC |

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H53.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le mardi 04 juillet 2023.

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD



Le Maire,

Olivier PETITFRERE